

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN SEANCE EXTRAORDINAIRE LE 8 OCTOBRE 2010
A LA MAIRIE DE WATTWILLER
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Jacques MULLER, Maire**

Et en présence de

Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER
Pierre BARMES, adjoints
Oliver ROGEON, conseiller municipal délégué
Régine JUTKOWIAK, Hubert MENET, Eric GIGNET, Claudine POUPELLE, Anne BRIAND,
Jean-Joseph FELTZ, Marie-Roselyne MULLER, Albert SCHROEDER, conseillers municipaux

Absents excusés

Jean-Claude PELKA qui donne procuration à Claudine POUPELLE
Anne SCHMITT, Thomas SCHAAD

Absent non excusé

Jean-Pierre JOSTE

Secrétaire de séance : Gérard KERN

Auditeurs : 2

Ouverture de la séance : 20h

1. - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} juillet 2010

Le procès verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2010 est adopté à l'unanimité

2. - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2010

Pour permettre le paiement de certaines dépenses décidées en cours d'exercice ainsi que des écritures de régularisation à passer, les décisions modificatives suivantes sont nécessaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DF	60622	Eau/Assainissement	1 000,- €
DF	61551	Entretien matériel roulant	1 000,- €
DF	6184	Vers. Organismes formation	1 000,- €
DF	654	Admission en non-valeur	5 000,- €
DF	6574	Subventions	1 000,- €
DF	673	Titres annulés	8 000,- €
RF	70323	Redevance Occup. Domaine public	4 000,- €
RF	74832	Attribution Fds dépar. TP	11 000,- €
RF	752	Revenus des immeubles	2 000,- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DI	2151	Réseaux de voirie	300 523,- €
DI	2313	Travaux de bâtiments	4 500,- €
RI	1323	Subvention départementale	275 396,- €
RI	13251	Subvention Groupement collectivités	25 127,- €
RI	2761	Recouvrement de créances	4 500,- €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions budgétaires modificatives comme indiquées ci-dessus.

3. - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Trésorier a présenté un état de créances irrécouvrables d'un montant de 73,25 €, provenant exclusivement d'impayés ou de versements erronés de redevances périscolaires des années 2007 à 2009. Il s'agit de sommes inférieures au seuil de poursuite et de personnes ayant quitté la localité sans laisser d'adresse précise.

Par conséquent, il y est proposé de régulariser ces opérations par l'établissement d'un mandat de 73,65 € à l'article 654 « admission en créance irrécouvrable ».

Des crédits sont disponibles au budget 2010 à la ligne correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition susdite.

4. - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Considérant que la ligne budgétaire de l'article 6574 a été complétée en point n° 1 d'un crédit complémentaire de 1 000,- €, les commissions réunis proposent d'attribuer les subventions suivantes :

a) SOCIETE D'HISTOIRE DE CERNAY ET ENVIRONS

A titre de remerciement pour l'implication du Président de la société dans la confection du Livre « WATTWILLER – Source de vies » et pour faire partiellement face au désengagement de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace) dans le montage financier des différentes actions de la société, le Conseil Municipal, par 15 voix et une abstention (Claudine POUPELLE) attribue une subvention de 400,- €.

b) PAROISSE REFORMEE DE CERNAY, WITTELSHEIM ET ENVIRONS

Dans le cadre du remplacement du système de chauffage du temple protestant s'élevant à 75 408,46 € TTC, les communes environnantes ont été sollicitées pour apporter une aide financière destinée à alléger la dépense dont une grande partie sera prise en charge la Ville de CERNAY, où est érigé l'édifice

Le Conseil Municipal, par 14 voix et 2 abstentions (Eric GIGNET, Jean-Joseph FELTZ) attribue une subvention de 300,- €.

5. - REVERSEMENT DE VACATIONS SAPEURS-POMPIERS

En application de la circulaire du 26 juillet 2004, les vacations allouées par le SDIS aux sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion de formations effectuées à l'école départementale des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, sont versées directement aux collectivités auxquelles incombe le reversement aux sapeurs-pompiers concernés.

La dernière allocation versée à la collectivité par le SDIS s'élève à 122,64 € et concerne trois sapeurs du corps local de WATTWILLER.

Conformément à la circulaire précitée, il est proposé de reverser les vacations aux sapeurs concernés, à savoir :

M. José MEYER	17,52 €
M. Christophe ALLEMANG	70,08 €
M. Sébastien KERN	35,04 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition susdite et charge le maire de procéder au mandatement de ces vacations.

M. Jean-Pierre JOSTE rejoint la séance à 20h20

6. - TRAVAUX DE RESTAURATION DES PAREMENTS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE St-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'occasion des travaux de restauration des toitures de l'église paroissiale, les responsables de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace et l'Architecte-en-chef des Monuments Historiques ont pu constater le mauvais état des parements à différents endroits de l'édifice, et notamment sur plusieurs faces du clocher.

La présence des échafaudages sur l'ensemble de l'édifice à l'occasion de l'exécution de la tranche ferme et des deux tranches conditionnelles successives constituait par ailleurs une opportunité pour réaliser les travaux de crépissage simultanément avec l'avancement des opérations de couverture.

Après la consultation d'entreprises réglementaire, c'est la Société SCHERBERICH de COLMAR qui a présenté l'offre la plus intéressante, s'élevant à 92 338,38 € T.T.C., sachant que le crépissage du clocher devait être réalisé dans l'urgence en raison du calendrier d'installation des échafaudages et de fissures importantes apparues à différents niveaux.

Pour ces travaux importants qui alourdissent l'enveloppe déjà conséquente consacrée à la restauration de l'église, la Commune de WATTWILLER est en mesure de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle de l'Etat, au titre de la Réserve Parlementaire et il convient d'engager une demande de subvention dans ce sens auprès du Ministère de l'Intérieur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat – Ministère de l'Intérieur, au titre de la Réserve Parlementaire pour le financement partiel des travaux de restauration des parements de l'Eglise Paroissiale St-Jean-Baptiste
- charge le Maire d'établir le dossier de demande de subvention
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la concrétisation du dossier.

7. - MISE EN SOUTERRAIN RESEAU HTA – RUE DE THIERNBACH – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité des travaux de dépose de la ligne aérienne HTA réalisés en 2009/2010 sur le tronçon compris entre la rue de Guebwiller et la rue de l'Espérance, la municipalité envisage de poursuivre cette opération de reconquête paysagère par une tranche supplémentaire portant sur la rue de Thierenbach.

Cette nouvelle tranche consiste à déposer la ligne aérienne surplombant plusieurs maisons en amont de la rue de Thierenbach, et reliant la ligne HTA principale à un poteau aérosouterrain à partir duquel le réseau est enterré jusqu'au poste de la rue des bois. Au-delà de l'aspect environnemental de l'opération, c'est également un problème de santé publique qui se trouvera levé, les riverains ayant déjà sollicité à maintes reprises la dépose de cette ligne.

Le devis présenté par ERDF pour cette tranche supplémentaire s'élève à 27 849,- € H.T. (33 307,40 € T.T.C.), somme sur laquelle la commune est en mesure de bénéficier d'une subvention du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux de mise en souterrain de la ligne électrique HTA dans la rue de Thierenbach pour un coût global de 33 307,40 € T.T.C., et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011
- charge le maire d'introduire une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
- donne délégation au maire pour la signature de tous actes ou documents permettant la concrétisation de cette opération
- charge la commission technique communale du suivi de cette opération en concertation avec les techniciens du syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz

8. - EXTENSION-REHABILITATION SALLE KRAFFT – LANCEMENT CONSULTATION ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE

Par délibération du 4 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé le document programme pour le projet d'extension-réhabilitation du complexe « Maurice et Katia KRAFFT » sur la base d'un travail de réflexion mené en étroite collaboration avec les associations en fixant un calendrier prévisionnel évoquant un démarrage possible du chantier au courant de l'année 2011.

Dans cette perspective, il est urgent de lancer rapidement un appel à la concurrence qui permettra de désigner un bureau d'études qui assistera les élus dans la poursuite de la réflexion en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

En effet, les normes techniques actuelles en matière de construction d'E.R.P. (établissements recevant du public) ont considérablement évolué (Sécurité, accès aux personnes à mobilité réduite, économies d'énergie, normes acoustiques ou de stationnement, etc...) de sorte que l'ensemble de ces éléments doit être parfaitement cerné dès le début de la mise en forme du projet.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2010, art. 2031.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le groupe de travail en charge du projet de la constitution du dossier de consultation et du lancement rapide de la procédure d'appel public à la concurrence

9. - OCCUPATION SALLES DES TILLEULS – INSTAURATION TARIFICATION HORAIRE POUR LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

L'occupation des différentes salles du rez-de-chaussée du bâtiment des Tilleuls est facturée aux associations utilisatrices régulières sur la base des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2005, fixant une tarification au réel, intégrant les éléments de fonctionnement des locaux (consommation électrique et gaz, téléphone, nettoyage, etc...).

Ce procédé de facturation, mis en place à l'époque pour responsabiliser les utilisateurs, avait l'inconvénient de différer les mises en paiement auprès des associations après réception des factures respectives des consommations et posait également des problèmes de vérification des factures par les services de la Trésorerie.

A l'issue d'une période de 5 années qui a permis de constater une certaine stabilité des frais fixes entrant dans le calcul de la location ainsi que la rigueur des associations dans l'utilisation des locaux, après avis de la commission paritaire pour les salles des Tilleuls, il est proposé d'instaurer une tarification horaire,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2010

applicable à compter du 1^{er} septembre 2009, la saison culturelle et sportive 2009/2010 n'ayant pas encore été mise en recouvrement à ce jour.

Le barème proposé est le suivant :

- 2,50 €/heure d'occupation de la grande salle
- 1,20 €/heure d'occupation de la petite salle
- 0,50 €/heure d'occupation de l'espace rangement

La municipalité se propose de reconsidérer ces tarifs, en concertation avec la commission paritaire, en fonction de l'augmentation du coût effectif de fonctionnement des salles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs horaires des différentes salles des Tilleuls comme indiqué ci-dessus avec effet du 1^{er} septembre 2009.

10. - ATTRIBUTION DES LOTS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010

Consécutivement au concours des maisons fleuries du 24 juillet 2010, il y a lieu de déterminer les prix revenant aux différents lauréats, en fonction du règlement existant et des différentes catégories en compétition.

Il faut dissocier le classement général (figurant également dans la presse) qui est issu de la moyenne des points attribués par le jury et l'attribution des lots qui résulte de la prise en compte des personnes primées l'année antérieure qui sont écartées pour cette année du tableau des récompenses. Dans le règlement du concours des maisons fleuries, sont récompensées par la commune, les 10 premiers classés de la catégorie « maisons avec décor floral et paysager » et les 2 premiers de la catégorie « fenêtres balcons et murs fleuris », avec un prix d'honneur attribué au premier du classement général, un ou plusieurs prix d'encouragement ou d'originalité.

En conséquence, le montant global des prix à attribuer pour le concours 2010 s'élève à 760,- €, qui seront délivrés aux bénéficiaires sous forme de bons d'achats personnalisés, ainsi définis :

Catégories	Prix	Attribué à	Montant attribué
2 - Maison avec décor floral et paysager	Prix d'honneur	OTT Gérard	80,-€
	1 ^{er} prix	BAEURLIN Raymond	80,-€
	2 ^e prix	BOECKLER Pierre	40,-€
	3 ^e prix	SEGLER Jean-Marie	40,-€
	4 ^e prix	SRONEK Antoine	40,-€
	5 ^e prix	LINDENSCHMIDT Fernand	40,-€
	6 ^e prix	SORIANO André	40,-€
	7 ^e prix	PETER Jean-Jacques	40,-€
	8 ^e prix	HECKLY Jean-Luc	40,-€
	9 ^e prix	MEYER Paulette	40,-€
	10 ^e prix	GOEPFERT Christian	40,-€
1 - Fenêtres, balcons et murs fleuris	1 ^{er} prix	REMY Sandrine	80,-€
	2 ^e prix	JUNG Georges	40,-€
	Prix d'encouragement	KUBLER Marie-Rose	40,-€
	Prix d'encouragement	GRIKLING François	40,-€
	Prix d'encouragement	HUENTZ Antoine	40,-€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le tableau de répartition des prix du concours des maisons fleuries 2010 comme indiqué ci-dessus

- s'engage à voter un crédit de 760,- € au budget primitif 2011 – article 6714 « BOURSES ET PRIX ».

11. - SOUTIEN AUX ENERGIES RENOUVELABLES - ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Dans le cadre de la participation communale instaurée par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2007 au titre du soutien aux énergies renouvelables pour l'installation de différents équipements reconnus à ce titre (chaudières à bois plaquettes, eau chaude sanitaire solaire, production électrique par panneaux photovoltaïques, etc.), P. TETTAMANZI, adjoint à l'environnement, indique que plusieurs dossiers ont été déposés en vue du versement de la subvention communale. Sont proposées les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse	Destination	Technologie	Date (1)	Montant
LEVEQUE Henri	19, rue de Thierenbach	Eau chaude sanitaire	panneaux intégrés	16/06/10	450,-€
WALCH Michel	21, rue de la Cantine	Production électrique	panneaux photov. intégrés	(2)	450,-€
WIOLAND Mario	5, rue des Bleuets	Production électrique	panneaux photov. intégrés	(2)	450,-€
MULLER Jacques	1, impasse des Robiniers	Production électrique	panneaux. photov. intégrés	(2)	450,-€

(1) Date de notification de l'aide du Conseil Régional au propriétaire

(2) Pas de subvention du Conseil Régional pour les panneaux photovoltaïques

Après délibération, le Conseil municipal, par 16 voix (M. Jacques MULLER ne participe pas au vote)

- approuve le tableau d'attribution des subventions indiquées dans le tableau ci-dessus
- charge le maire de procéder au mandatement

12. – COMMUNICATIONS

Le maire donne connaissance des décisions prises en matière de droit de préemption urbain :

- le 14 juin 2010 - Vente EYMANN à époux CALISTI – Rue de Hartmannswiller
Renonciation
- le 3 août 2010 - Vente EYMANN à consorts NIVAL-ERLACHER – Rue de Guebwiller
Renonciation
- le 5 août 2010 - Vente consorts ERMEL-ABRIAL à époux FUCHS – Rue de la Cantine
Renonciation
- le 11 août 2010 – Vente époux WIMMER à RUMMELHARDT-FREY – Rue de Guebwiller
Renonciation
- le 6 septembre 2010 – Vente JOSTE à époux BLAISE – Rue des Saules
Renonciation
- le 27 septembre 2010 – Vente VOGT à consorts VERNIER-ROMANN – Rue de Guebwiller
Renonciation
- le 6 octobre 2010 – Vente époux LAWRYK à consorts LAWRYK/STELLA – Rue des Sorbiers
Renonciation

..... donne connaissance des arrêtés en matière de circulation :

- le 20 juillet 2010 – circulation sur bretelle d'accès à l'usine d'embouteillage d'eau minérale
- le 10 août 2010 – circulation pendant le marché aux puces

..... donne connaissance des arrêtés pris en vertu de ses pouvoirs de police

- le 10 août 2010 – autorisation de vente au déballage (marché aux puces)
- le 29 septembre 2010 – autorisation de stationnement de taxi
- le 7 octobre 2010 – fixation calendrier des battues de chasse

..... rend compte des arrêtés pris d'une part, pour la fermeture du Restaurant « LES SOURCES » et d'autre part pour la fermeture, à la fin de la saison en cours, du Camping-Caravaning « LES SOURCES », décisions intervenues suite à la visite des commissions respectives de sécurité qui avaient relevé de nombreux manquements à la sécurité, justifiant cette prise de position radicale du maire de la commune. En tout état de cause, les réouvertures au printemps 2011 ne pourront intervenir tant que les commissions de sécurité n'auront pas visité les installations et formulé leur aval pour la remise en fonction du restaurant et du camping-caravaning.

..... signale que les différents rapports de la Communauté de Communes pour l'exercice 2009 (rapport d'activité, rapport eau et assainissement, rapport sur le service d'élimination des déchets) sont à la disposition des élus dans la salle de réunion pour être présentés à une prochaine séance du Conseil Municipal.

13. - DIVERS

a) DROITS DE PLACE MARCHÉ DE NOËL

Les droits de place actuellement en vigueur résultent de la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2007 et s'établissent uniformément à 8,- € par étalage, les exposants présents bénéficiant du branchement électrique.

Pour le marché de Noël, il s'avère judicieux d'introduire un tarif différentiel pour les exposants installés dans la salle des Tilleuls, qui bénéficient en plus du chauffage.

Par ailleurs, la notion de chèque de caution est également introduite cette année pour éviter que certains exposants se défaussent au dernier moment et perturbent ainsi l'organisation du marché. La caution, proposée à 25,- €, est déposée au moment de l'inscription et restituée à l'exposant le jour du marché

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix et 3 abstentions (Claude BURGER, Pierre BARMES, J.Pierre JOSTE) :

- fixe les droits de place au marché de Noël à 10,- € pour les exposants installés dans la salle des Tilleuls et à 6,- € pour les exposants installés à l'extérieur
- fixe le montant de la caution à 25,- €, à déposer sous forme de chèque

c) SUITE

M.Eric GIGNET donne des informations sur l'avancée du Site Internet et précise que la Ste ILLICOWEB présentera pour la fin du mois d'octobre une esquisse de notre futur Site Internet.

Une réunion avec l'ensemble des élus est envisagée pour la première quinzaine de novembre prochain afin de se mettre d'accord sur la forme et le contenu à donner au site.

M.le Maire rappelle les événements importants de la journée du 11 octobre et invite tous les élus à s'y associer :

- 12 h : Inauguration de la Fontaine Publique d'Eau Minérale
- 14 h : Rencontre avec les actionnaires de la Société des Grandes Sources
- 18 h : Réunion de l'ensemble des élus de la Communauté des Communes à Steinbach pour l'avenir de la fiscalité de l'EPCI.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2010

M. Bernard WETTERER relève l'implication exemplaire de Mme Anne BRIAND dans la préparation des espaces verts entourant le site de la nouvelle fontaine publique d'eau minérale et la remercie pour son travail en partenariat avec les services techniques municipaux.

Mme Noëlle TITTEL invite les élus à participer à :

- la marche de soutien contre le cancer le dimanche 10 octobre et au moment de convivialité à 16 h dans la salle Krafft
- la représentation théâtrale présentée par l'association « ALSA » de Mulhouse le vendredi 15 octobre à la salle Krafft

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21h15.

MULLER Jacques		TITTEL Noëlle	
BURGER Claude		BARMES Pierre	
ROGEON Olivier		SCHMITT Anne	
WETTERER Bernard		SCHAAD Thomas	
JUTKOWIAK Régine		TETTAMANZI Pierre	
MENET Hubert		GIGNET Eric	
POUPELLE Claudine		BRIAND Anne	
FELTZ Jean-Joseph		PELKA Jean-Claude	
JOSTE Jean-Pierre		MULLER M. Roselyne	
SCHROEDER Albert			

